



Kanton Bern
Canton de Berne

Renaturation
Régénération des eaux

Revitalisations des eaux

De l'idée au projet en cinq étapes

Le Fonds de régénération des eaux

Le Fonds de régénération des eaux du canton de Berne (FRégén) soutient et décharge les communes ou les personnes en charge de l'aménagement des eaux dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de projets de régénération.

Projets soutenus par le Fonds de régénération des eaux :

- mesures d'aménagement semi-naturel effectuées de long des eaux
- remises à ciel ouvert
- revitalisations de zones alluviales
- mesures visant à rétablir la migration des poissons
- créations de frayères et de refuges
- études de faisabilité en vue du lancement de projets
- acquisitions de terrains et indemnités uniques

Financement

La contribution financière du FRégén dépend de l'intérêt écologique du projet. Le FRégén finance une grande partie des coûts résiduels imputables après déduction des contributions ordinaires de la Confédération et du canton ou de la part de tiers. En règle générale, il prend en charge 60 à 80 % des coûts résiduels.

Nous vous recommandons de clarifier à temps avec le FRégén la question de sa participation aux coûts.

Cinq étapes pour passer de l'idée au projet

Le Fonds de régénération des eaux (FRégén) vous soutient durant tout le déroulement du projet.

1

Étude de faisabilité

Commencez votre projet par une étude de faisabilité. Elle vous permettra de déterminer si le projet est réalisable du point de vue juridique, technique, économique et organisationnel.

Le **FRégén** finance les examens préalables et les études de variantes.

2

Projets et autorisations

Les projets de revitalisation sont variés quant à leur taille, leur type ou à l'utilisation des sols. Renseignez-vous pour savoir quelles sont les autorisations nécessaires et les conditions en vigueur. Impliquez à temps les services spécialisés et les personnes concernées. Votre projet aura ainsi davantage de chances d'aboutir.

Le **FRégén** offre un soutien technique et financier pour la phase de projet et l'acquisition du terrain, vous met en relation avec des spécialistes et assure un suivi de la communication.

Avant la revitalisation



3

Réalisation des travaux

Une bonne exécution du projet permet d'atteindre l'effet souhaité. Pour la mise en œuvre, mandatez des hydrauliciennes et hydrauliciens garantissant une gestion compétente des travaux et des conductrices et conducteurs de pelle mécanique avec de l'expérience dans l'aménagement semi-naturel des eaux.

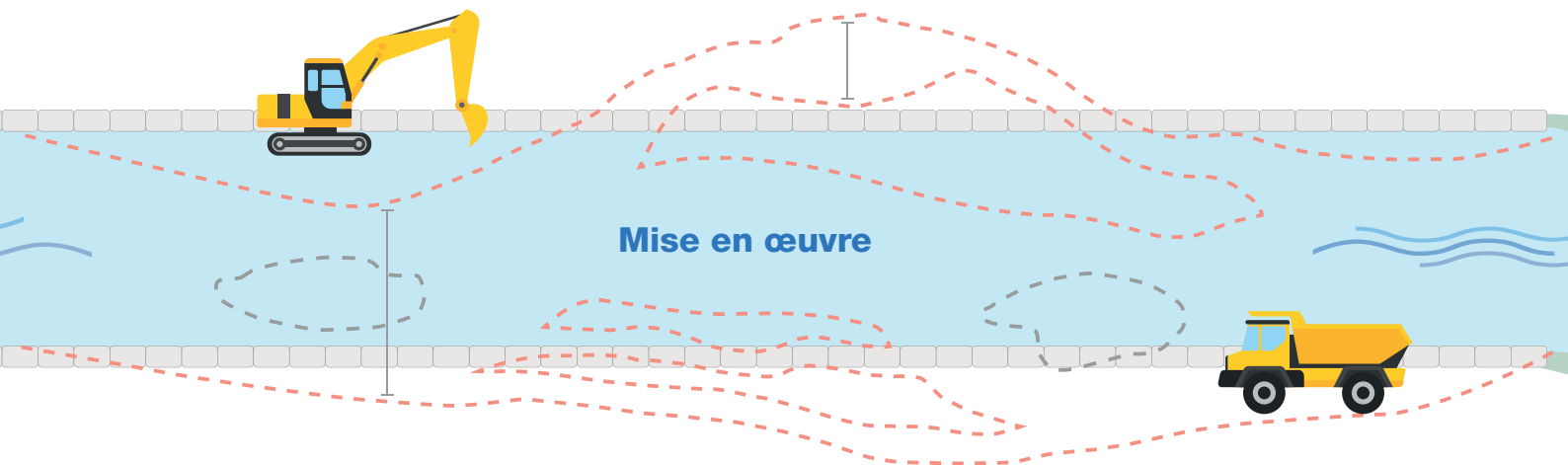
*Le **FRégén** offre un soutien financier et un accompagnement technique de la mise en œuvre.*

4

Entretien

C'est aux communes ou à des personnes mandatées par ces dernières qu'il incombe d'entretenir les eaux et la végétation des rives. L'entretien est important pour garantir à long terme l'effet de la revitalisation ainsi que la protection contre les crues.

*Le **FRégén** aide à optimiser l'entretien et à le garantir à long terme.*

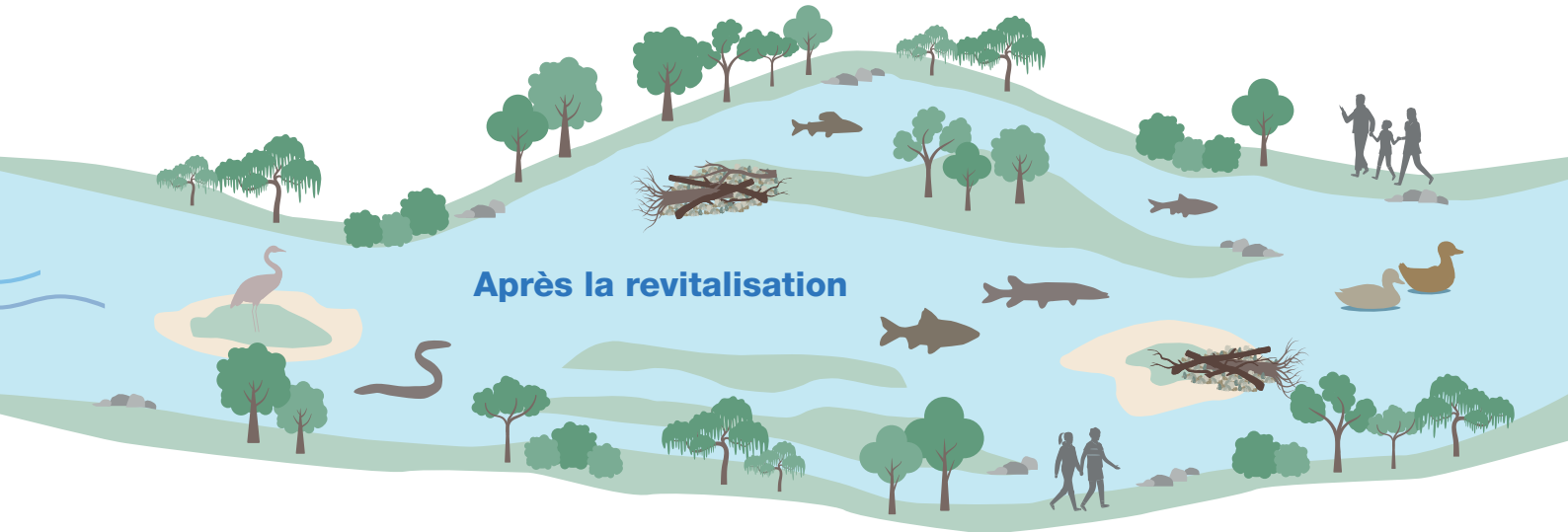


5

Fin du projet

Des contrôles d'efficacité sont réalisés pour vérifier si les mesures atteignent les objectifs écologiques et techniques. Ils servent également à optimiser les futures revitalisations en matière de coûts et d'écologie. Il n'en résulte en général pas de coûts pour les communes.

*Le **FRégén** planifie et finance le contrôle d'efficacité pour certains projets.*



S'engager ensemble pour davantage d'espace naturel et de détente

Lancez-vous dès à présent avec nous dans un projet FRégén.

Un projet de revitalisation apporte de la valeur ajoutée à votre commune, par exemple en :

- rendant viables les projets de protection contre les crues ;
- améliorant le développement durable (p. ex. épuration des eaux souterraines) ;
- permettant de créer un espace de vie attrayant, également pour les loisirs de proximité ;
- optimisant et organisant l'entretien des eaux ;
- créant et favorisant la biodiversité ;
- permettant aux entreprises locales et au tourisme d'en profiter.

Contact

Fonds de régénération des eaux FRégén
Office de l'agriculture et de la nature
Inspection de la pêche
Schwand 17
3110 Münsingen

info.fi@be.ch
+41 31 636 14 80

Impressum

Éditeur : Office de l'agriculture et de la nature
Photo : Martin Mägli (lieu : Öntzäli, Heimenhausen)
Conception graphique : Sarah Balsiger

Page Internet du Fonds de régénération des eaux

www.be.ch/fregen

